

Eric CIOTTI
Député
Président du Conseil général des Alpes Maritimes

Michel Hallard
6 rue Villa Perreur
75020 Paris

Paris, le 6 mars 2015

Monsieur le Commissaire Divisionnaire,

Vous avez souhaité attirer mon attention sur la lutte contre le terrorisme et sur vos deux propositions de loi visant à permettre à tout policier à la retraite de se mettre à la disposition, de sa propre initiative, du responsable du Commissariat de police le plus proche de son domicile et de pouvoir disposer d'un permis de port d'arme nominatif, ponctuel et temporaire.

C'est avec le plus grand intérêt que j'ai pris connaissance de votre correspondance et je souhaitais vous remercier pour votre envoi.

Notre pays est confronté à un terrorisme en constante mutation. Cette menace terroriste n'est certes pas nouvelle, mais son ampleur et sa forme sont inédites et représente un véritable défi pour nos institutions. Longtemps, la France a été en pointe dans cette lutte contre le terrorisme. Malheureusement, les attentats des 7,8 et 9 janvier à Paris et l'attaque des militaires le 3 février à Nice viennent nous rappeler que notre stratégie n'est plus pleinement adaptée.

La Commission d'enquête parlementaire sur la surveillance des filières et individus djihadistes que j'ai l'honneur de présider procède actuellement à une analyse approfondie de la législation en vigueur en matière de lutte contre le terrorisme afin de détecter d'éventuelles failles et faire des propositions concrètes pour y remédier. Dans ce cadre, nous ne manquerons pas d'étudier vos propositions.

Demeurant bien évidemment à l'écoute de vos préoccupations,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Divisionnaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Eric CIOTTI